

## Intervention – Séminaire sur la Mixité dans l'espace public et le vivre ensemble

Zineb Chebihi ONU Femmes

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier Mme Nouzha Skalli et l'association AWAL d'avoir associé ONU Femmes à cette initiative et de nous avoir invitées à participer à cette conférence-débat sur « la mixité dans l'espace public et le vivre ensemble ».

Je me réjouis également que nous soyons tous réunis, départements publics, société civile et organisations internationales/bilatérales, pour débattre de cette problématique et proposer ensemble des recommandations en faveur de la création d'espaces publics inclusifs des hommes et des femmes, des garçons et des filles, permettant à chacun de profiter des espaces urbains dans le respect de ses droits fondamentaux.

Des progrès importants ont été accomplis, au cours des dernières décennies, à travers le monde, en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Mais en même temps, nous nous rendons compte que ces progrès se sont avérés parfois lents et inégaux et que les femmes et les filles sont encore confrontées à de multiples défis, dont la violence qu'elles subissent au quotidien sous différentes formes et dans tous les espaces et qui les empêche de vivre en liberté et de jouir de leurs droits.

La violence dans les espaces publics et notamment dans les villes est une problématique qui n'a pas été suffisamment abordée, contrairement à la violence domestique à l'égard des femmes qui est une thématique très largement explorée.

Les villes ne sont pas un espace neutre, mais un endroit où s'expriment, avec acuité, les inégalités sociales mais aussi les inégalités et les discriminations fondées sur le genre. Les villes accueillent, aujourd'hui, dans le monde comme au Maroc, plus de la moitié de la population et il est estimé qu'en 2050, elles accueilleront les deux-tiers de la population mondiale. Le dernier recensement de la population au Maroc a confirmé cette tendance. Cette urbanisation galopante s'est accompagnée d'une augmentation de la violence dans les espaces publics, qui touche notamment les femmes et les jeunes filles.

Nous le constatons chaque jour, que ce soit dans la rue, les parcs, les marchés, les chemins qui mènent à l'école, les transports publics et au sein même de leurs quartiers, les femmes et les filles sont victimes au quotidien de harcèlement sexuel, et d'autres formes de violence dans l'espace public qui limitent leur accès à l'éducation, au travail et les empêchent de participer de manière pleine et entière à la vie publique, à la vie politique et culturelle et, en définitive, à l'exercice de leur citoyenneté.

Pour illustrer l'ampleur de ce phénomène, permettez-moi de rappeler quelques chiffres : de l'Enquête Nationale de la Prévalence de la Violence à l'égard des femmes du Haut-Commissariat au Plan, dans les lieux publics au Maroc, **une femme sur quatre, soit 2,4 millions** de F, sont victimes de violence psychologique, avec un taux 3 fois plus important en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au niveau local :

- Une étude menée à Casablanca en 2013 a révélé que **44%** de la population ne se sent pas en sécurité dans les rues de la ville, et que les femmes se sentent moins en sécurité que les hommes (seules **23%** pour **46%** des hommes)<sup>1</sup>.
- A Marrakech, une enquête menée en 2014 a démontré que 80% des femmes des quartiers Al Bahia et Sidi Youssef Ben Ali avaient été confrontées à une forme de violence sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête<sup>2</sup>.
- Enfin plus récemment, en 2016, l'enquête IMAGES dans la région de Rabat Salé-Kénitra a révélé que **63%** des F interrogées ont été confrontées durant leur vie à des actes de harcèlement sexuel ; et **45%** au cours des trois mois précédant l'enquête. En revanche, **53%** des H ont reconnu avoir déjà harcelé sexuellement une femme ou une fille (dont **35%** au cours des trois derniers mois. Près de **60%** de ceux qui ont indiqué avoir commis un acte de harcèlement ou de violence sexuelle à l'encontre d'une femme ou d'une fille dans les espaces publics ont affirmé qu'ils l'avaient fait pour s'amuser ou pour le plaisir ; environ **20%** ont évoqué également un désir de se faire valoir auprès de leurs pairs. Plus de **60%** des hommes interrogés ont également soutenu que la tenue vestimentaire jugée par eux « provocatrice » d'une femme, ainsi que sa présence dans un lieu public pendant la nuit ont constitué des raisons légitimes de harcèlement sexuel.

*Un chiffre positif : 91%* des H et *97%* des F interrogés dans le cadre de cette enquête soutiennent la mise en place de sanctions légales contre les auteurs de harcèlement sexuel dans les lieux publics. C'était avant que la loi sur la VFF ne soit adoptée imposant des peines pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement pour les auteurs de tels actes.

Ces données nous interpellent mais nous orientent aussi vers les pistes d'action/champs d'intervention car ce que l'on constate, c'est que les femmes et les filles sont plus particulièrement confrontées à trois obstacles principaux pour jouir pleinement de leurs droits dans la ville :

1. Un accès limité aux espaces publics, notamment en raison des stéréotypes fondés sur le genre et des rôles de genre véhiculés par le système patriarcal, qui entravent la sécurité des femmes, l'exercice de leurs droits, leur santé et leur mobilité ;
2. Un cadre légal, notamment la loi 103.13 sur les violences, qui ne protège pas suffisamment les victimes de ces actes et ne punit pas les auteurs de ces violences, car difficile à appliquer en raison des limites du pouvoir de la police et du fait d'exigences strictes en matière de preuves.
3. Un manque d'adaptation des espaces publics pour qu'ils puissent répondre aux besoins des femmes et des filles, y compris la mixité dans les terrains de sports, les sanitaires publics, les garderies, les centres d'accompagnement social, éducatif ou professionnel, etc. mais aussi l'éclairage, etc.

Pour répondre à cette situation, ONU Femmes a développé une initiative mondiale Safe Cities « Des Villes Sûres » qui met à disposition des villes des outils pour réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles, améliorer le sentiment de

<sup>1</sup> [Etude/enquête sur les perceptions des femmes de la violence à Casablanca, AMVEF, \(2013\)](#)

<sup>2</sup> Diagnostic : Enquête de victimation et audit sécuritaire. Etude de Conception et planification du projet, cabinet BRIEFS (2014)

sécurité des femmes et accroître leur accès aux espaces publics ainsi que leur mobilité. Au Maroc, cette initiative a été menée dans la ville de Marrakech, puis à Rabat en partenariat avec les Communes, les habitantes des quartiers, les associations de quartier, les ONG, et le secteur privé.

ONU Femmes apporte également un appui technique, depuis juillet 2018, au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville dans la mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir et renforcer l'intégration de l'égalité de genre dans les projets de politique de la ville au Maroc.

Nous appuyons également plusieurs initiatives innovantes de la société civile pour sensibiliser à cette problématique en travaillant notamment avec les jeunes hommes et les jeunes filles en tant qu'acteurs/actrices de changement. Nous ciblons particulièrement les jeunes hommes pour les interpeller sur les stéréotypes et normes de genre dont ils sont eux-mêmes inconsciemment victimes et qui les poussent à manifester, verbalement ou physiquement, leur masculinité dans les lieux publics, sous peine d'être perçus comme "virilement faibles" et sensibilisons par ailleurs les femmes et jeunes filles pour qu'elles soient conscientes de leurs droits, qu'elles ne banalisent plus ce genre de comportements et qu'elles portent plainte quand elles sont confrontées au harcèlement dans les espaces publics.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez le Maroc s'est engagé à réaliser les Objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030. L'Agenda 2030 pour le développement durable a défini « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles » comme l'un de ses objectifs spécifiques (cible 5.2). Le Nouvel Agenda Urbain s'est engagé à garantir un environnement et des espaces publics sûrs et sécurisés pour les femmes et les filles dans les villes afin qu'elles puissent travailler, vivre et participer comme citoyennes sans peur ou exposition à la violence.

Je conclurai donc en soulignant la nécessité d'assurer une coordination réussie des interventions des différents acteurs concernés pour formuler une réponse efficace et cohérente aux besoins de mobilité, d'accessibilité et de participation des femmes dans les villes. Les acteurs publics ainsi que les collectivités locales, ont certes la responsabilité d'assurer l'égalité d'accès des femmes à l'espace public et de veiller à leur protection et leur sécurité, mais les acteurs de la société civile ont également un rôle tout aussi important en termes de sensibilisation de la population, hommes et femmes, garçons et filles à la culture de l'égalité, au respect mutuel, afin toutes et tous puissent exercer leurs droits (en termes d'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi, etc.) mais aussi jouir librement et de manière égale des services et des opportunités offerts par les villes, sans violence ou discrimination fondée sur le genre.